

## Procès verbal du Conseil d'administration du CCAS Séance du 17/02/2026

**Date de convocation** : 10 février 2026

**Horaire et lieu de séance** : 17h15 en Mairie de La Talaudière

**Etaient présents :**

- Madame Ramona GONZALEZ GRAIL, Présidente du CCAS
- Madame Marie-Christine PERSOL, Vice-Présidente du CCAS
- Madame Suzanne DOMPS
- Monsieur Marc ARGAUD
- Madame Carole GRANGE
- Madame Marie-Noëlle MORETON
- Madame Ariane LAFOND
- Monsieur Gérard PEREZ.

**Etait représenté :**

- Monsieur Gérard RIBEYRON a donné pouvoir à Mme Suzanne DOMPS

**Etait absent excusé :**

- Monsieur Jean-Luc REYMOND

**Etaient absentes :**

- Madame Béatrice REY
- Madame Hélène FRERY

**Désignation du secrétaire de séance**

Madame Suzanne DOMPS est désignée secrétaire de séance, elle procède à l'appel des membres, le quorum étant atteint, la séance est proclamée valide.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- 2) Vote du Compte Financier Unique 2025
- 3) Débat d'orientation budgétaire 2026
- 4) Informations / questions diverses

### **I) Approbation du compte-rendu du conseil d'administration précédent**

Madame Marie-Christine PERSOL, demande si tous les membres ont reçu le procès-verbal du dernier conseil d'administration et s'ils ont des remarques à formuler.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 20/01/2026 est adopté à l'unanimité.

### **II) Compte financier unique**

Le point relatif au Compte financier Unique 2025 ne peut pas être abordé ce jour en raison d'un incident informatique national impactant l'application nécessaire pour la production définitive et la signature du CFU. Ce point est reporté à l'ordre du jour du CA prévu le 10 mars 2026.

### **III)- Rapport d'orientation budgétaire**

Madame la Vice-Présidente explique que le CCAS est un établissement public administratif qui vote son budget indépendamment du budget de la ville.

Pour les communes de 3500 habitants et plus, la loi ATR du 06 février 1992 prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

La loi Notre du 7 Aout 2015, a créé le ROB et constitue une base qui vient étoffer les dispositions relatives à la tenue du DOB.

Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population et nécessite une délibération spécifique.

### **Le contexte global de la préparation budgétaire 2026**

L'année 2025 a été marquée par un contexte politique et économique mondial instable.

Les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine sur la question des droits de douane ont eu des répercussions sur les marchés financiers et ont contribué à freiner les investissements et la consommation globale. La croissance du PIB mondial devrait ralentir entre 2025 et 2026.

Au-delà des inquiétudes économiques, les fractures de la géopolitique mondiale persistent en Europe de l'Est, au Moyen-Orient, en Afrique et s'accroissent sur le territoire des Amériques depuis l'opération militaire menée au Vénézuéla par les Etats-Unis. Les tensions autour d'une éventuelle annexion du Groenland tendent également à fragiliser les relations diplomatiques entre les Etats-Unis et l'Europe.

En France, malgré les incertitudes politiques, la croissance, donc la production de biens et services, a progressé de 0.9% selon la banque de France. Une croissance estimée à 1% est prévue pour 2026. Malgré tout, la dette du pays a continué de progresser en 2025 et s'élève à 3 482 milliards d'euros au troisième trimestre 2025.

L'inflation française a été l'une des plus faibles de la zone euro. Après une année 2024 où l'inflation était estimée à 2%, on constate en 2025 une diminution de l'inflation avec 0.9% en moyenne. Si sur un an, l'INSEE a constaté une baisse des prix de l'énergie (-6.8%), le prix des services et de l'alimentation augmente respectivement de 2.1% (2.5% pour les loyers/ eau et enlèvement des ordures ménagères) et de 1.7%.

Par ailleurs la banque de France met en évidence une consommation des ménages qui a peu évolué en 2025. Les ménages ayant une capacité à investir accordent une confiance fragile au contexte économique global et auraient tendance à privilégier l'épargne.

Selon l'INSEE, le taux de chômage au troisième trimestre 2025 s'établit à 7.7% de la population active (population en emploi et personnes au chômage). En 2024, la population active représentait 31.4 millions de personnes.

Dans ce contexte d'incertitude politique et économique, le baromètre IPSOS indique qu'un français sur cinq déclare être aujourd'hui dans une situation précaire et que 59% des Français s'inquiètent d'un risque de pauvreté pour leurs enfants. L'observatoire des inégalités observe que 5.4 millions de français vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé à 50% du niveau de vie médian (fixé à 1073 € par mois).

Les collectivités territoriales sont en première ligne pour soutenir les populations en difficultés. Cependant les contributions de l'Etat ne s'alignent pas sur les charges qui pèsent sur les institutions. Le Département de la Loire, chef de file de l'action sociale au niveau local, déclare une charge croissante des prestations sociales avec une subvention de l'état qui n'a pas évolué depuis 2011. En ce sens, en 2026, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités est maintenue au même niveau que 2025.

Les communes sont amenées également à accompagner leurs habitants les plus vulnérables. La vulnérabilité peut concerner une grande diversité de publics et peut être liée à l'état physique et/ou cognitif d'une personne, à sa situation économique ou son environnement social. La vulnérabilité peut, par conséquent, prendre de nombreuses formes comme la précarité financière, la perte d'autonomie, la situation de handicap ou l'absence de relations sociales.

Lors du dernier recensement, La Talaudière avait une population de 7207 habitants. Selon l'INSEE, en 2022, 34% des habitants avait plus de 60 ans, la commune abrite donc une population vieillissante et donc potentiellement fragile.

Selon la Préfecture, la commune dispose de 884 logements sociaux locatifs en 2025 gérés par plusieurs bailleurs sociaux. Selon l'observatoire des inégalités, les secteurs Evrard, La Chazotte et la Goutte contiennent les plus hauts pourcentages de ménages considérés pauvres sur la commune.

D'après les données 2023 de la CAF de la Loire, 41% des habitants de La Talaudière sont allocataires CAF. 73 % des allocataires occupent un emploi et 6.6 % sont au chômage. Les familles monoparentales représentent 11 % des allocataires et 31% sont des personnes seules. Enfin, 27 % des allocataires talaudiérois sont considérés comme ayant des bas revenus et 16 % des allocataires bénéficient des minimas sociaux (AAH et RSA)

La commune abrite des habitants qui doivent faire face à des difficultés, qui sont susceptibles de se trouver dans une situation de vulnérabilité et qui, de ce fait, pourraient solliciter un appui auprès du CCAS.

### **Les missions des CCAS**

Les CCAS ont des missions communes définies par le Code d'Action Sociales et des Familles  
Ainsi le CCAS a la gestion des domiciliations administratives en direction des personnes sans domicile stable, de l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale aux services ménagers ou à l'hébergement et leur transmission au département, de l'instruction des formulaires d'obligations alimentaires

Il participe à la mission de lutte contre les exclusions en proposant un accueil de proximité visant à l'information, l'orientation et l'accompagnement des habitants dans le cadre des démarches administratives ou d'accès aux Droits.

Il restitue une analyse des besoins sociaux (ABS) de l'ensemble de la population du territoire qui fait l'objet d'un rapport au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit le renouvellement général du conseil municipal.

Dans le cadre de sa mission de prévention et de développement social local, le CCAS met en œuvre d'autres actions et services :

- Des actions en direction du public des personnes âgées comme le portage de repas, les aides à la mobilité, la veille téléphonique, le plan fortes chaleurs ou des temps festifs comme le repas des aînés
- Une aide aux Loisirs pour les enfants et les jeunes talaudiérois par le biais des « bons vacances ».
- Un soutien alimentaire et social pour les personnes en situation de précarité financière par le biais d'un accès à l'épicerie sociale « Le Ricochet ».
- La mise à disposition de deux logements à destination de personnes se trouvant dans une situation d'urgence.
- Des aides financières individuelles peuvent être attribuées aux ménages Talaudiérois en difficultés après étude de leur dossier.
- Le CCAS octroie des subventions à des associations qui participent au travail de lutte contre les exclusions, qui favorisent la prévention et qui participent au développement social local.
- Le CCAS tient à jour une liste des personnes en recherche de logement social sur la commune et peut se faire leur porte-parole lors des commissions d'attribution de logement organisées par les bailleurs sociaux.

### **Les orientations budgétaires**

La commune envisage de maintenir son ambition de solidarité et de proximité au travers du CCAS.  
Le CCAS pour mettre en œuvre son action s'appuie principalement sur des orientations politiques suivantes :

- Lutter contre les exclusions et répondre à l'urgence économique et sociale en s'appuyant sur l'outil « épicerie sociale », par la possibilité d'attribution d'aides financières individuelles, ou par la possibilité de mettre à l'abri un ménage dépourvu d'hébergement
- Lutter contre l'isolement des personnes et notamment des personnes âgées en proposant une veille téléphonique hebdomadaire, par l'organisation d'une sortie intergénérationnelle ou du repas des aînés
- Être un acteur de prévention de la perte d'autonomie en proposant des ateliers de préventions destinés aux seniors, dans le cadre de l'accueil du public en Mairie ou lors de visites à domicile, en participant à la semaine des aidants
- S'affirmer comme un service public de proximité pour les talaudiérais en proposant une orientation ou un accompagnement aux habitants dans leurs démarches administratives.

## A- La section de fonctionnement :

Il est envisagé de proposer un budget sensiblement en baisse en section dépenses de fonctionnement afin d'être plus en adéquation avec le CFU 2025 tout en permettant de maintenir a minima le même niveau d'activité.

LES DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	105 330.00 €	103 245.00 €	100 710.00 €
012	Charges de personnel	92 206.00 €	127 397.00 €	125 608.00 €
65	Autres charges de gestion	77 060.00 €	23 573.00 €	22 900.00 €
68	Dotations aux provisions	0 €	100.00 €	100.00 €
042	Transferts entre sections	454.00 €	1 253.00 €	300.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>275 050.00 €</b>	<b>255 568.00 €</b>	<b>249 618.00 €</b>

### Chapitre 011

*Ensemble des dépenses qui participent au fonctionnement courant du service*

Le chapitre 011 du BP 2026 diminue légèrement notamment dans un souci de maîtrise des dépenses.

### Repas à domicile

On peut noter que la principale diminution des dépenses prévues concerne le poste « alimentation » lié aux repas à domicile ainsi que le poste « Prestations » du fait d'une baisse significative des commandes de repas en 2025 :

- Commande de préparation de repas : 25 000 € (ligne 60 623)
- Budget Prestations (essentiellement celle de La Poste, pour la livraison des repas) pour un montant de 26 000 € (ligne 611)

L'enveloppe prévue se doit d'être tout de même plus important que le résultat du CFU 2025 du fait du caractère imprévisible des commandes et de la potentielle réévaluation des prix du prestataire à la date anniversaire de la signature du marché.

### **Epicerie sociale**

Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité de l'épicerie sociale augmentent légèrement sur le poste alimentation du fait de l'augmentation des bénéficiaires observée en 2025 et du fait de l'inflation. Les postes relatifs à l'achat de matériel pour les ateliers et pour le jardin sont maintenus.

- Dépenses produits alimentaires et hygiène pour l'épicerie sociale : 12 000 € (ligne 60 623)
- Achats de petit matériel pour les ateliers : 1400 € (ligne 60632) + 300 € (ligne 60 68)
- Sollicitation d'intervenants extérieurs pour mise en place d'atelier bien-être : 500 € (prévus sur la ligne 611 d'un montant total de 26 000 €)

Il faut également souligner que les achats de petit matériel et en alimentation peuvent être utilisés également dans le cadre de la reconduction du « plan fortes chaleurs ».

### **Transports collectifs et billetterie**

La mise en place d'une (ou deux) sortie de Loisirs et/ou culturelle est de nouveau envisagée en 2026 dans un double objectif d'accès aux loisirs et de rompre l'isolement. Les retours positifs des participants à la sortie au Lac des Sapins encourage la reconduction de cette action.

En ce sens, il est souhaité que le budget « billetterie » soit maintenu à 500 € (ligne 6226) et que ligne transports collectifs (ligne 6247) soit réévalué pour un montant de 1 215€ du fait du coût important des transports.

### **Fêtes et cérémonies**

Le budget prévu (ligne 6232) pour cette ligne est légèrement augmenté à 16 500€ afin de pouvoir continuer de proposer des actions et temps de convivialité aux personnes âgées tout en anticipant une éventuelle hausse des prix des prestations.

### **Frais généraux du service**

- Utilisation des locaux : 5 000 € (ligne 6283)
- Frais de télécommunication : 800 € (ligne 6262)
- Frais d'affranchissement : 400 € (ligne 6261)

Les budgets ont été maintenus sur les postes « utilisation des locaux » et « frais d'affranchissement » et celui relatif aux frais de télécommunication a été revu à la baisse suite au changement d'opérateur téléphonique.

### **Energies (logements et épicerie)**

Les postes énergies nécessitent d'être revus à la hausse.

Le coût de la part abonnement énergie de chauffage a augmenté et elle comprend également désormais le coût de la maintenance. Le coût prévisionnel du chauffage pour les années à venir devrait cependant être moins fluctuant que le prix du gaz.

- Eau : 2 200 € (ligne 60611)
- Chauffage et électricité 7 500 (ligne 60612)

Chapitre 012  
*Charges de personnel*

Les charges liées aux salaires du personnel affecté par la Mairie au CCAS sont estimées à 125 608 € en 2026.

Cette hausse envisagée des charges de personnel par rapport au CFU 2025 s'explique par :

- l'application du Glissement Vieillesse Technique au niveau des salaires (variation financière de la masse salariale en fonction de l'ancienneté)
- une revalorisation du régime indemnitaire du personnel suite à la délibération du Conseil Municipal de décembre 2025
- l'augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL

Chapitre 65  
*Aides financières et aux dons aux associations*

Ce chapitre prend en compte les aides dites de secours d'urgence, les subventions versées aux associations, la cotisation URSSAF et les éventuelles créances admises en non-valeurs.

**Aides financières aux habitants**

Le montant envisagé en 2026 s'élève à 18 000 € et est revu en légère baisse par rapport au BP 2025. Cette enveloppe est utilisée pour l'attribution d'aides individuelles, pour l'achat de PASS STAS, pour l'aide dite des « Bons Vacances » ou pour l'achat des colis de Noël.

**Dons aux associations**

Le budget proposé en 2026 est maintenu à 4000 €

**Cotisation URSSAF**

Le montant estimé en 2026 est de 600 € car l'Urssaf n'a pas demandé le dépôt d'une déclaration des bénévoles en 2025. Le montant prévu est alors doublé par rapport au BP 2025 si une demande de régularisation était adressée au CCAS en 2026.

<b>LES RECETTES</b>				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
70	Produits des services	54 830.00 €	50 830.65 €	46 038.62 €
74	Dotations et subventions	0 €	133 400.00 €	164 000.00 €
75	Autres produits de gestion	1 139.45 €	1 100.11 €	1 100.00 €
<b>Total réel</b>		<b>55 969.45 €</b>	<b>185 330.76 €</b>	<b>211 138.62 €</b>
002	Excédent reporté	219 080.55 €	70 237.24 €	38 479.38 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>275 050.00 €</b>	<b>255 568.00 €</b>	<b>249 618.00 €</b>

Les recettes envisagées en section de fonctionnement peuvent être résumées ainsi :

Chapitre 70  
*Produits des services*

**Concessions de cimetière**

Le CCAS projette des recettes à hauteur de 5000 € soit le 1/3 des sommes potentiellement perceptibles par la commune (ligne 70 311).

Le montant des recettes est envisagé à la baisse en 2026 afin d'être en adéquation avec celui des recettes envisagées par la commune. Cette prévision s'appuie sur le constat d'une baisse des achats et des demandes de renouvellement de concessions de cimetière en 2025.

**Facturation des repas à domicile**

Les recettes relatives à la refacturation des repas à domicile sont également envisagées à la baisse sur le BP 2026 du fait d'une baisse importante des commandes de repas en 2025. Les recettes espérées sont évaluées à 38 008.62 € de recettes (ligne 7066).

**Recette vente produits alimentaire et d'hygiène**

Si le nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale se maintient, la vente des produits alimentaires et d'hygiène au Ricochet pourrait permettre une recette de 2700 € (ligne 7088).

Chapitre 74  
*Dotations, subventions*

En 2023 et 2024, la commune n'a pas versé de subvention au CCAS du fait de la vente du Presbytère et une partie du reliquat issu de cette vente a également été utilisée en 2025.

En 2026, afin de proposer un budget à l'équilibre, la commune prévoit d'attribuer une subvention de fonctionnement au CCAS de l'ordre de 164 000 €.

Chapitre 75  
*Autres produits de gestion*

**Indemnités d'occupation des logements d'urgence**

Une recette de 1 000 € est envisagée au titre d'indemnités d'occupations des logements d'urgence.

**Dons aux CCAS**

Un montant de 100 € de don est espéré au budget 2026.

**B- La section d'investissement**

<b>LES DÉPENSES</b>				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
21	Immobilisations corporelles	1 683.00 €	2 135.00 €	2 565.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 683.00 €</b>	<b>2 135.00 €</b>	<b>2 565.00 €</b>

Une provision de 2565 € est prévue en section dépenses d'investissement pour d'éventuel achats de matériels.

LES RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers	0.00 €	0.00 €	130.93 €
27	Immobilisations financières	0.95 €	0.88 €	0.00 €
040	Transferts entre section	454.00 €	1 253.00 €	300.00 €
<b>Total réel</b>		<b>454.95 €</b>	<b>1 253.88 €</b>	<b>430.93 €</b>
001	Excédent reporté	1 228.05 €	881.12 €	2 134.07 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 683.00 €</b>	<b>2 135.00 €</b>	<b>2 565.00 €</b>

Les recettes d'investissement 2026 proviennent de l'amortissement d'acquisitions de matériel des années antérieures et de la FCTVA (attribution versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et non récupérable par la voie fiscale).

En conclusion, la commune, par l'intermédiaire du CCAS, poursuivra son objectif de favoriser le lien social, maintiendra son accueil de proximité et reconduira ses actions en direction des Talaudiérais les plus fragiles et en faveur du bien vieillir.

Après avoir entendu les explications de Madame la Présidente, les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, déclarent à l'unanimité que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu conformément aux dispositions réglementaires.

Il est pris acte de la tenue de ce débat qui donnera lieu à une délibération spécifique.

#### **IV-Information**

##### **Décision de la vice-présidente**

Dans le cadre de la gestion par le CCAS des logements d'urgence, conformément au code de l'action sociale et des familles, notamment son article R123-21, et selon la délibération du CCAS du 11 avril 2023 donnant délégation à Madame la Vice-présidente pour décider de la signature des conventions de location temporaire des logements de secours, Madame la Vice-Présidente a pris la décision le 20/01/2026 de renouveler le contrat de mise à disposition du studio à Mr X et sa famille pour 1 mois renouvelable deux fois à compter du 01/02/2026.

La prochaine date du Conseil d'Administration est fixée au mardi 10 mars 2026 à 17h15 en Mairie. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55.



La Présidente  
Ramona GONZALEZ-GRAIL

La Secrétaire de séance  
Suzanne DOMPS